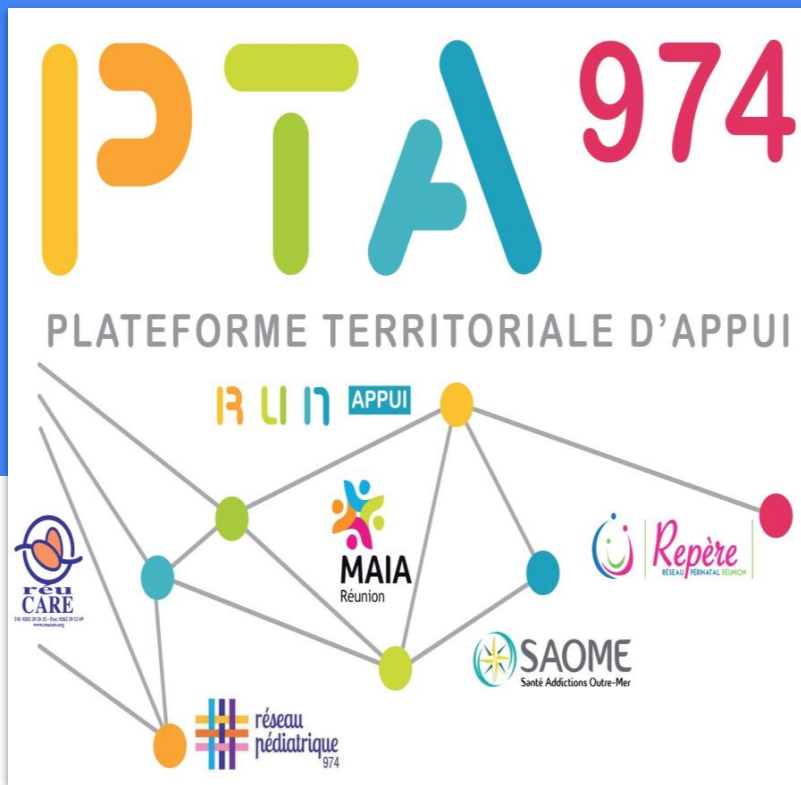
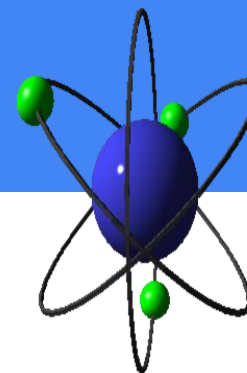


PTA - Pourquoi faire ?



3e CFMGOI - 25 avril 2019



Dr Laurent Cruanes
Coordonnateur médical
PTA 974



25 ans. Vit chez ses parents.

Benjamine de la famille.

Elle s'occupe de son compagnon en situation de handicap.

Projet professionnel d'ouverture d'une Maison d'Assistantes Maternelles (MAM).

Juin

Un oncologue annonce un gliome malin de la ligne médiane.

Mise en place du traitement dont de la radiothérapie.



L'état se dégrade. Comment l'aider ?

Le MT appelle la PTA 974



Contactez la PTA 974

au **0800 444 974** (numéro gratuit)

Ouvert du lundi au vendredi de 8h à 18h

MDPH (AAH et aide humaine)



MDPH statue sur la proposition AAH et identifie la mère en tant que aidante familiale.

Patiente se déplace de plus en plus difficilement.

Le médecin la voit maintenant en visite et constate que son état se dégrade.

La mère est fatiguée. Elle souhaite toutefois rester présente au quotidien.

Le médecin met en place une équipe de prise en charge

- Une IDEL
- Un MKT
- Une Orthophoniste



Épuisement de la mère.

MT fait de nouveau appel à la PTA

MT souhaite mettre en place une **auxiliaire de vie**



Une évaluation plus **PTA 974** e des besoins est

Une EMD au domicile de la famille est décidée

EMD au domicile.

La mère explique que le service hospitalier avait proposé une mise en place d'une auxiliaire de vie, de l'HAD et les soins palliatifs.

La mère n'étant pas prête à avoir quelqu'un à la maison, la famille avait tout refusé .

La visite de la maison :

- La salle de bain est inadaptée, ne laissant pas passer le fauteuil roulant. L'IDE doit porter la jeune fille jusqu'à la baignoire.
- Proposition d'ouvrir un dossier d'amélioration de l'habitat au CD (6 mois de traitement).



La PTA n'est pas en mesure de déclencher les dispositifs d'urgence.

Mise en commun des éléments avec l'ASS du CHU et demande d'amélioration de l'habitat par le service hospitalier via le dispositif d'urgence.

Le 15/05 la famille reçoit un courrier du CD le dossier a été transmis à la société de travaux

La CAT prend contact avec la société pour convenir une visite à domicile pour évaluation des travaux.



La patiente nécessite de plus en plus de présence.

La mère accepte d'avoir de l'aide à la maison.

CAT contacte la référente du dossier **MDPH** (1er dossier < 1 an)

Nouveau dossier MPDH "urgent"

Une **VAD conjointe** avec l'infirmière de la MDPH

- Maintien du titre d'aidant familial pour la mère (75H/mois)
- Auxiliaire de vie par un prestataire (142H/mois)
- Bon de 100 € par mois pour l'achat de couches



Notification MDPH réactualisée fixant la prise en charge d'une **auxiliaire de vie (AVS)** à partir du 01 septembre

La CAT prend contact avec des prestataires afin de mettre en place l'AVS. Le délai est trop court.

La MDPH est informée que cette mise en place ne se fera pas pour le 01/09.

La MDPH réoriente vers l'organisme payeur l'**ASA**

La CAT prend contact avec le service ASA pour obtenir le report de la mise en place de l'auxiliaire de vie au 01/10.



La famille a reçu la taxe foncière et les impôts relatifs aux revenus de leur fille.

Les sommes dues sont réglées.

Mais la situation financière est difficile. Le père est le seul à travailler.

La CAT propose un **dégrèvement** d'impôts à la famille

La CAT fait le lien avec le **CCAS** qui a un partenariat avec les impôts.

La CAT accompagne la famille dans ses démarches avec le CCAS.





La famille constate une non revalorisation de l'AAH.

Auparavant, la patiente travaillait. Elle a perçu les indemnités de Pôle Emploi et le complément d'AAH.

La patiente ne percevant plus les indemnités, l'AAH aurait dû être augmentée.

Après enquête, la CAT apprend que la patiente est toujours considérée hospitalisée par la CAF.

Un bulletin de situation est récupéré à l'hôpital et déposé à la CAF.



La mère appelle la CAT pour mettre en place HAD

La famille , insatisfaite, a fait appel à un autre médecin généraliste

La CAT prend contact avec l'oncologue qui met en place l'HAD.

Une VAD conjointe est prévue pour faire le **relais** avec l'assistante sociale de l'HAD

Clôture de l'intervention de la PTA



HAD



PTA 974

PLATEFORME TERRITORIALE D'APPUI

twitter.com/pta974



facebook.com/pta974



Contactez la PTA 974

au **0800 444 974** (numéro gratuit)

Ouvert du lundi au vendredi de 8h à 18h